

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DAC 776 Mise à disposition d'une salle de conférence à la France généalogique – Centre d'entraide généalogique de France par les Archives de Paris.

Mme Karen TAÏEB, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 2125-1 ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose la signature d'une convention avec la France généalogique – Centre d'entraide généalogique de France (CEGF), association loi 1901 ;

Sur le rapport présenté par Mme Karen TAÏEB, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention de mise à disposition d'une salle de conférence (salle Verlaine des Archives de Paris) avec la France généalogique – Centre d'entraide généalogique de France (CEGF), association loi 1901.

Article 2 : Cette mise à disposition est faite à titre gratuit.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO